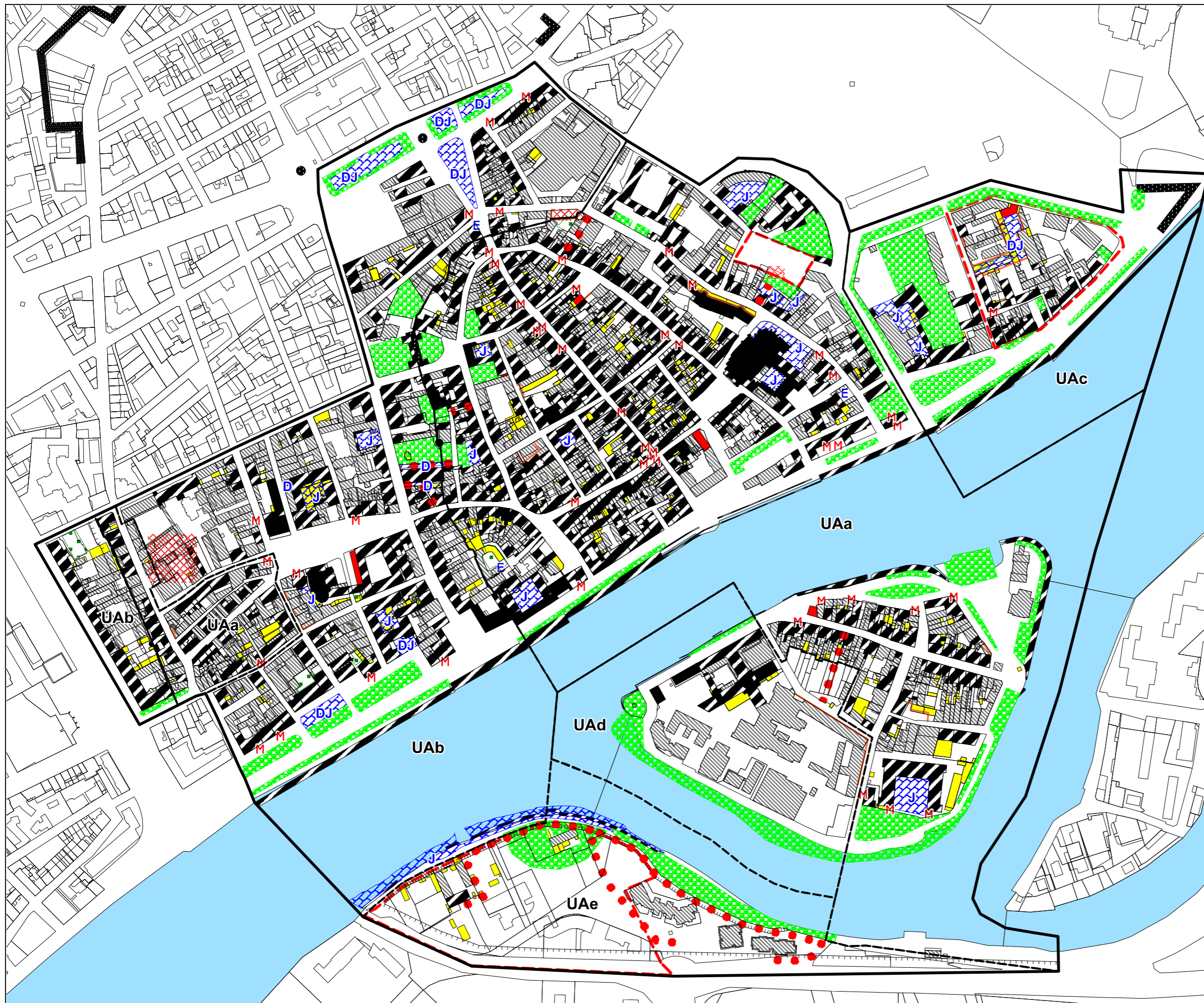


# Ville de Chalon-sur-Saône

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 26 avril 1990 et modifié par arrêté préfectoral le 30 juin 2016



## Périmètre du PSMV

▭ Limites du Secteur Sauvegardé

## Protection du bâti

- A conserver : démolition, altération et modification interdites
- Non protégé : pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Emprise de construction imposée
- Démolition qui pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement

## Éléments surfaciques

- Emplacement réservé pour installation d'intérêt général
- Espaces boisés classés
- Espaces soumis à prescription particulière (J = Jardin ; D = Dallage)
- Espaces verts à créer
- Monument Historique (fragment)
- Monument Historique (immeuble)
- Sous secteur d'aménagement d'ensemble

## Éléments linéaires

- Alignement nouveau
- Emprise de construction imposée avec lat.
- Marge de reculment (recul 10 m)
- Marge de reculment (recul 5 m)
- Passage privé ouvert au public

## Éléments ponctuels

- E Ecrêtement
- M Modification

